



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 15 décembre  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 5 décembre,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés  
suivants :

- Madame Khadija LANNABI donne procuration à Madame Maryline KUCHARSKI
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Aline KUJAWINSKI donne procuration à Madame Marie-Hélène MARLIER
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Sabrina TROLET donne procuration à Madame Micheline MAYEUX
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE, absent

Madame Catherine WILLE est désignée secrétaire de séance.

-----  
**Objet : Subvention municipale au profit de l'Association Les Amis du Prévert de Harnes  
pour l'organisation des Guinguettes du Parc des Berges de la Souchez - édition 2026 –  
et signature de la convention de partenariat**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que les communes des Berges de la Souchez - Courrières, Harnes, Noyelles-sous-Lens, Loison-sous-Lens et Fouquières-lez-Lens – organisent chaque année « Les Guinguettes du Parc de la Souchez. »

Que le projet rencontre chaque année un public de plus en plus nombreux et fidèle.  
Que l'association « Les Amis du Prévert » de Harnes est porteuse de l'action pour laquelle les Communes apportent leur contribution financière à hauteur de 5 000.00 € chacune.

Qu'une convention de partenariat entre l'association et les différentes Communes est proposée à la signature afin d'établir les engagements des partenaires. Par cette dernière, l'association « Les Amis du Prévert » s'engage:

- A organiser sur les sites prédéfinis par les communes une guinguette éphémère pendant 1 week-end par ville durant la période juillet et août 2026.
- A lancer un appel à projets pour recruter un opérateur de pilotage de l'action « Guinguettes de la Souchez ». Il est attendu du porteur de projet de proposer un dispositif de guinguette itinérante comprenant un espace de restauration et

- de vente de boissons, un espace de convivialité, un espace scénique. Le porteur de projet devra proposer un programme d'animations s'adressant à un public familial. Le porteur de projet devra inscrire sa démarche dans une approche éco responsable et zéro déchet. Le porteur de projet pourra inscrire sa proposition de prestation dans une démarche de co-construction avec les habitants et acteurs locaux.
- De solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels (Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, Région, Département, etc.)

Il est à noter qu'en cas de non obtention des subventions visées, le budget de l'opération sera équilibré par une participation à la hausse des Communes membres.

Les dates retenues sont les suivantes :

- ↳ Courrières : 18 et 19 juillet 2026
- ↳ Fouquières-lez-Lens : 25 et 26 juillet 2026
- ↳ Noyelles-sous-Lens : 1 et 2 août 2026
- ↳ Loison-sous-Lens : 8 et 9 août 2026
- ↳ Harnes : 15 et 16 août 2026

Chaque commune s'engage à mettre à disposition de l'association un site permettant l'accueil de la manifestation et de prendre en charge les frais liés au gardiennage et au nettoyage de son site.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable à la reconduction des Guinguettes de la Souchez – édition 2026,
- De verser la subvention d'un montant de 5000,00 € au profit de l'association Les Amis du Prévert de Harnes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre l'association « Les Amis du Prévert » et les Communes membres du Parc des Berges de la Souchez

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Loison-sous-Lens, le 16 décembre 2025



Le Maire,

**Daniel KRUSZKA**

